

COP21

UN ACCORD FACE À L'HISTOIRE



La COP21 s'est terminée à Paris le 12 décembre par un accord, qualifié d'historique. Plus que le résultat obtenu, c'est la manière d'y parvenir qui démontre un vrai basculement dans la prise en compte du changement climatique au sein des trajectoires de développement et dans lesquelles l'agriculture revient au premier plan.

La COP21 constituait la 21^{ème} conférence des Parties de la convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CNUCC) lancée à Rio en 1992. Depuis plus de 20 ans, les négociations internationales sur le climat mettaient en avant des alertes des scientifiques de plus en plus prégnantes face à des divergences et décisions à minima des Etats. L'accord adopté à l'unanimité à Paris acte un nouveau processus « glo-

bal, contraignant et différencié ». C'est le premier accord ayant force légale et applicable à tous les Etats dans la durée. Qu'est-ce qui a changé à Paris et que peut-on attendre pour la suite ?

DES DÉCISIONS MAJEURES

L'accord de Paris comprend plusieurs décisions majeures résumées ici en trois points.

En premier lieu, l'accord ambitionne de limiter le réchauffement « nettement en-dessous de 2°C et si possible à 1,5°C par rapport aux niveaux pré-industriels ». Il envisage pour cela le développement à terme d'une économie mondiale « neutre en carbone » (équilibre entre les émissions anthropiques et celles absorbées par les puits de carbone) mais également résiliente aux effets du changement climatique. Cette nouvelle trajectoire implique un équilibre entre atténuation et adaptation, un verdissement des flux financiers et, point essentiel, ne doit pas s'effectuer au détriment de la production alimentaire.

En second lieu, la différenciation historique entre pays développés et en développement est maintenue mais assouplie pour tenir compte des



L'ACCORD DE PARIS ADOPTÉ DOIT DÉSORMAIS ÊTRE RATIFIÉ COURANT 2016 PAR UN MINIMUM DE 55 PAYS REPRÉSENTANT 55% DES ÉMISSIONS MONDIALES.

●●● contextes nationaux, notamment pour les pays émergents. Ainsi la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et le financement de la transition doivent incomber d'abord aux pays développés mais les pays en développement sont appelés progressivement à accroître leurs contributions. L'engagement d'un financement pour les pays en développement à hauteur de 100 milliards de \$ / an d'ici 2020 est confirmé comme un montant plancher qui sera révisé à la hausse d'ici 2025.

En dernier lieu, la mise en place d'un « cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui » apparaît comme une clef de voûte du nouveau système dont la mise en œuvre sera basée sur la confiance et des bilans quinquennaux. Cela concerne en particulier l'adoption d'un référentiel commun pour le suivi, la notification et l'évaluation (MRV) à la fois pour les émissions de GES mais également pour les mesures d'adaptation et les financements. Les Etats devront aussi présenter un bilan de leurs émissions et plans d'actions tous les 2 ans.

La conférence de Paris s'est appuyée sur une méthode différente avec en amont la soumission par 187 pays sur 196 de contributions nationales (dites INDC en anglais) pour réduire les émissions de

gaz à effet de serre (GES) et s'adapter au changement climatique. Ce processus ascendant a permis de mobiliser politiquement les Etats entre eux et face à leur opinion publique. L'analyse des INDC montre que les engagements portés permettent d'infléchir la trajectoire actuelle mais pas suffisamment pour limiter le réchauffement à 2°C d'ici 2100. Ainsi l'accord de Paris acte que les INDC seront revues tous les 5 ans, à partir de 2023 et que chaque révision devra représenter une progression par rapport à la précédente.

Par ailleurs, la COP21 s'est aussi préparée sur le terrain diplomatique en intégrant les enjeux du changement climatique d'une manière plus globale et positive au sein des intérêts, notamment économiques, des Etats. La présidence française a ainsi réuni en début de conférence 142 chefs d'Etat, un record, pour donner l'impulsion politique de l'accord et peser sur l'aboutissement des négociations. Elle s'est également appuyée sur « l'Agenda des solutions » ou Plan d'Actions Lima-Paris (LPAA), qui regroupait l'ensemble des initiatives, internationales ou locales, portées par les entreprises, collectivités, institutions financières et la société civile. Cet agenda a permis de mobiliser et rendre visible les actions concrètes engagées par les

acteurs non-étatiques tout en renforçant la dynamique d'un accord à Paris.

UNE RATIFICATION COURANT 2016

L'accord de Paris adopté doit désormais être ratifié courant 2016 par un minimum de 55 pays représentant 55% des émissions mondiales. C'est un processus long mais qui donnera une force juridique supérieure à cet accord, qui a vocation à s'appliquer pleinement après 2020. Par ailleurs, plusieurs points cruciaux doivent encore être travaillés, en particulier les trajectoires affinées de réduction des émissions de GES, un système pour la tarification du carbone et la question des pertes et préjudices subis par les Etats les plus vulnérables. La conférence de Paris est donc plus une victoire sur la forme que sur le fond. Elle démontre, qu'avec de la méthode, les pays du monde entier sont capables de se saisir collectivement des problèmes qui dépassent leurs frontières et redonne plus globalement de l'espoir au multilatéralisme sous l'égide de l'ONU. La COP22 qui aura lieu à Marrakech fin 2016 permettra de prendre la température de ce nouvel élan pour sauver le climat ! ●



L'ACCORD AMBITIONNE DE LIMITER LE RÉCHAUFFEMENT « NETTEMENT EN-DESSOUS DE 2°C ET SI POSSIBLE À 1,5°C PAR RAPPORT AUX NIVEAUX PRÉ-INDUSTRIELS ».

Philippe TOUCHAIS

Chambres d'agriculture France
Chargé de mission « Climat, Energie, Biomasse »
Service Innovation Développement et Pratiques Agricoles

© Meryyl Fotolia.com